

# RAPPORT AU CORPS

## CHARTRE DES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS À ADOPTER

### QUI EST CONCERNÉ.E ?

Tou-te-s les acteurs et actrices de la formation initiale

L'équipe pédagogique et les intervenant-es externes

Les étudiant-e-s

### LES BUTS DE CETTE CHARTE

- Préciser certaines notions présentes dans le règlement des études ainsi que le code de déontologie des kinésithérapeutes.

- Instaurer un climat de confiance et de respect entre les différents acteur-rices du TP.

- Permettre à tou-te-s de s'engager dans les TP de façon confortable et sécuritaire afin de rendre ces temps pédagogiquement pertinents.

- Expliciter les comportements professionnels attendus des soignant-e-s lors d'une interaction clinique.

- Favoriser l'expression et la prise en compte d'une gêne ou d'un inconfort en lien avec le rapport au corps (le sien ou celui des autres)

- Permettre l'identification des situations potentiellement inconfortables et en discuter

- S'engager ensemble dans une démarche d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles

### ETUDIANT.E.S "RELAÏ": QU'EST CE QUE C'EST ?

Parmi les étudiants et étudiantes, certain-es sont identifié-es comme "relai".

Ces relais sont en mesure, selon la situation, de faire le lien entre les étudiant-es, les intervenant-es et l'équipe pédagogique sur les éléments de cette charte.

### LE CORPS EN KINÉSITHÉRAPIE

Durant la formation en kinésithérapie, le corps est un outil d'apprentissage permettant l'appropriation de savoir-faire nécessitant une vigilance certaine.

L'apprentissage des techniques passe à la fois par leur expérimentation en tant que sujet et en tant que praticien.

L'enseignant-e peut être amené-e à réaliser une démonstration pratique de ces techniques.

**L'acquisition d'un savoir-être permettant d'appréhender et de prendre en compte cette dimension fait partie intégrante de la formation initiale.**

### LE CONSENTEMENT

Le consentement libre et éclairé est recherché dans tous les cas par les enseignant-e-s et les étudiant.e.s. Cela implique de donner toutes les informations nécessaires et pertinentes à la prise de décision.

Avant chaque pratique, la zone à découvrir, le geste pratiqué et sa justification clinique ou pédagogique sont explicités.

Le volontariat des étudiant-e-s est respecté lors des démonstrations lorsqu'il ou elle est « *sujet* ». Il est attendu de chacun-e de se porter volontaire tout au long de l'année. Le terme "*volontaire*" ou "*sujet*" est préféré à "*cobaye*".

La possibilité de refuser est respectée, qu'elle réponde à la demande d'un-e enseignant-e ou d'un-e autre étudiant.e.

La prise d'image à des fins pédagogiques est possible, sous réserve que l'enseignant-e et l'étudiant-e concerné-e-s y aient consenti par écrit.

### LA TENUE

Une tenue professionnelle adaptée aux TP du jour et permettant d'être à l'aise est requise, à la fois en tant que sujet et en tant que kinésithérapeute.

Lors de la pratique, l'étudiant-e "*sujet*" doit pouvoir découvrir les zones nécessaires et seulement celles-ci. L'étudiant-e praticien est en tenue professionnelle.

Le changement de tenue civile-professionnelle est réalisé avant l'arrivée de l'enseignant-e.

Les propos discriminants, jugeants, insultants sont proscrits quel que soit leur objet.

L'efficacité du déploiement de cette charte repose sur la vigilance et l'implication de tou-te-s, et sur la bonne volonté de chacun-e de remettre en question ses pratiques dans le cadre pédagogique.